

## VIROINVAL

# Engager avec le Groupement d'employeurs

**Votre entreprise a besoin d'un employé mais saisonnier ou à temps partiel comme 1 jour par semaine ? le Groupement d'employeurs est la solution.**

● Maurice VANDEWEYER

**P**ierre Neuray et François Hurdebise, deux spécialistes des Groupements d'employeurs, sont venus expliquer leurs expériences et leur GIE (Groupement d'Intérêt Économique) devant un public d'employeurs potentiels qui doivent parfois avoir recours à des travailleurs saisonniers ou à temps partiel.

Pour ceux-ci, la possibilité d'engager une personne pour un travail restreint n'est pas évidente, surtout quand ils désirent ne payer que les coûts salariaux à concurrence du travail presté dans l'entreprise. Et dans le cas du saisonnier, ils préfèrent aussi reprendre périodiquement les mêmes travailleurs car c'est alors un gain de temps et



Une rencontre très intéressante était organisée par le GECO au Ciné Chaplin à Nismes entre employeurs et responsable de GE

d'argent.

## Le CRGEW ASBL

Le Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs-Wallonie, fondé par l'ULg (service du LENTIC) et les CCI (Chambres de Commerce et de l'Industrie de Wallonie), est à la disposition des employeurs intéressés par ce système.

Il accompagne gratuitement les demandeurs dans l'élaboration, la création et le lancement d'un GE (groupement d'em-

ployeurs). Grâce à ce dispositif innovant, un même salarié circule entre les différentes entreprises membres du groupement et revient donc travailler régulièrement dans l'entreprise, selon un planning établi ou une méthode convenue. Le groupement d'employeurs vise dès lors les demandeurs d'emploi que l'on peut difficilement placer.

## Comment ?

Le problème de départ est de trouver des entreprises aux be-

soins complémentaires. Il faut ensuite créer soit une ASBL soit une GIE et rédiger un contrat constitutif entre minimum deux entreprises. Autorisation doit ensuite être demandée à la commission paritaire qui permet enfin d'engager le(s) salarié(s) et le(s) mettre à disposition des membres du Groupement. Le groupement ne paye que les heures prévues sur base d'une facture. Il n'est pas utile de passer devant notaire, un acte sous seing privé

suffit. Une autre caractéristique est que la gestion d'un groupement d'employeurs est assurée par les entreprises elles-mêmes et celles-ci décident également de la politique menée au sein du groupement d'employeurs.

## Avantages

Cette manière d'envisager l'emploi fidélise le travailleur tout en ne le payant que pour la période prévue.

Celui-ci est immédiatement opérationnel à son retour dans l'entreprise.

Et l'entreprise utilise le travailleur selon ses besoins et n'accomplit aucune tâche administrative.

## Et l'intérim ?

Contrairement à l'intérim, le Groupement d'employeurs offre à tous ses travailleurs des contrats temps plein à durée indéterminée. Ce qui est rassurant pour l'employé. Toutefois, le groupement d'employeurs ne répond qu'aux besoins prévisibles de main-d'œuvre et donc, dans le cas de besoins soudains, l'intérim reste la meilleure solution. Ce qui laisse à penser que les deux systèmes sont complémentaires. ■

## THUIN

## Les étudiants de Kikie Crèvecoeur

**La Maison de l'imprimerie présente l'exposition des étudiants de Kikie Crèvecoeur, du 25 mars au 3 septembre.**

**D**epuis 1989, Kikie Crèvecoeur, professeur de l'atelier Gravure et Lithographie de l'Académie des Beaux-Arts de Watermael-Boitsfort, propose à ses étudiants de participer à la réalisation d'une édition collective. Elle en choisit le thème qui va de la création d'un calendrier, lors de la première édition, à la réalisation d'une estampe inspirée d'une lettre de Rik Wouters, pour la plus récente. Elle donne des indications concernant le format et le nombre d'exemplaires à réaliser. Les techniques utilisées – lino, litho, bois, pointe sèche, eau-forte, etc. – sont laissées au libre choix de chaque participant.

En fonction de la présentation finale de l'édition, il n'est pas rare qu'un travail de reliure complexe, parfois encadré par un professeur extérieur, s'avère



L'exposition rassemblera les 27 éditions réalisées à ce jour.

nécessaire. La réalisation de cette édition est source d'échanges et de complicité non seulement entre les étudiants eux-mêmes mais également avec d'anciens étudiants ou des artistes extérieurs à l'Académie travaillant dans d'autres disciplines et désireux de participer à l'aventure.

Après l'exposition de fin d'année de l'Académie où l'édition figure en bonne place, chaque étudiant en reçoit un exemplaire.

Plusieurs exemplaires dont un est archivé au Centre de la Gravure et de l'Image imprimée, sont offerts à des institu-

tions culturelles.

L'exposition organisée à la Maison de l'Imprimerie rassemble les 27 éditions réalisées à ce jour par l'atelier de Kikie Crèvecoeur et illustre, par la variété des formes des thèmes et des techniques, la richesse de l'imaginaire créatif de ses étudiants.

Vernissage le 25 mars à 15 h. L'exposition est accessible du mardi au vendredi de 9 à 17 h, le samedi de 9 à 16 h, le premier dimanche du mois de 13 à 18 h. ■

P.Djn.

► Maison de l'Imprimerie, rue Verte, 1b, à Thuin ; [www.maison-imprimerie.net](http://www.maison-imprimerie.net).

## BEAUMONT

Solre-Saint-Géry

## Wine man show avec Éric Boschman

«**N**i Dieux, ni Maîtres, mais du Rouge... » voilà comment Éric Boschman a baptisé son spectacle qu'il étrenne déjà depuis quelques mois aux quatre coins du pays. Et ce samedi 25 mars, dès 19 h 30, la salle « l'Espérance » de Solre-Saint-Géry sera le cadre de ce « *litre et demi d'improvisations et de bonheurs* » comme aime à le définir son auteur, œnologue qu'on ne présente plus.

Ceci dit et malgré les références de haut niveau dont peut se targuer « *l'artiste* », ce spectacle à part entière n'est pas destiné qu'aux spécialistes des grands crus. Pas du tout et plus d'un sera surpris de la pédagogie d'Éric Boschman au point de ne plus voir et surtout boire un verre de vin de la même manière à l'avenir.

C'est à l'invitation du Foyer Culturel de Beaumont que celui qui fut meilleur sommelier de Belgique va vous inviter à lever le coude à Solre-Saint-Géry.

Car, on écoute, on regarde, on rigole mais aussi on boit.



Éric Boschman : du vin et du show

Le spectacle est accessible moyennant un droit d'entrée de 25 €.

Droit d'entrée comprenant les vins dégustés, un verre à dégustation, une petite bouteille d'eau et une fiche explicative avec les vins servis durant le show. Pour 33 €, vous pourrez même déguster en plus un assortiment de fromages et ce après le spectacle. ■

J.L.

► Réservation au 071 58 82 07.